

Département  
Des ARDENNES

ARRONDISSEMENT  
de  
CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES

Conseillers de la Communauté  
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la porte de la  
Maison de la Communauté  
Le 10.04.2024  
Convocation faite  
Le 27.03.2024

Délibération  
N°2024-04-059

Autorisation du Président  
à signer l'avenant n°4 au  
contrat DSP CHARLEMONT  
2022-2023 (annexe)

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET  
des ARDENNES du 08.10.2019

## EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de  
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 02 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le mardi deux avril à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2024, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

**Étaient présents :** MM. Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M<sup>me</sup> Valérie D'AMARIO (Suppléante de M<sup>me</sup> Virginie ROGISSART), MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, André ESCOBAR, Eric GUERINY, Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M<sup>me</sup> Jennifer PECHEUX (à partir du point n°2024-04-032), M. Gérard DELATTE, M<sup>me</sup> Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, M<sup>me</sup> Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M<sup>mes</sup> Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, Jean GUION, M<sup>me</sup> Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M<sup>mes</sup> Sandrine GUMEZ (à partir du point n°2024-04-034), Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

**Absents excusés :** M. Richard CHRISMENT (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), M<sup>mes</sup> Virginie ROGISSART (Représentée par M<sup>me</sup> Valérie D'AMARIO), Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), Magali CAPLET (pouvoir à M. André ESCOBAR), Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), Jennifer PECHEUX (jusqu'aux approbations des comptes-rendus), M. Philippe RAVIDAT (pouvoir à M. Bernard DEKENS), M<sup>mes</sup> Brigitte DUMON (pouvoir à M<sup>me</sup> Evelyne LAHAYE), Laure BARBE, Laëtitia COMPAGNON, Sandrine GUMEZ (jusqu'au point n°2024-04-033).

M. Daniel DURBECQ, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a accepté.

**Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.**

Vu la délibération n°2022-05-089 du 25 mai 2022 relative à l'attribution du contrat de délégation de service public pour l'exploitation et la gestion de CHARLEMONT à la SPL,

Considérant que le contrat DSP en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juin 2022, connaît des changements et adaptations nécessaires notamment du fait des dernières décisions de la Communauté,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité :

\* **approuve** l'avenant n°4 annexé, avec les ajouts suivants :

- un article 3.2.5.5 autorisant l'accès au conservatoire d'espaces naturels Champagne-Ardenne, référencier mentionné à l'article L.411-1 du Code de l'Environnement et par l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 (JORF du 10/05/2007), approuvé par délibération n°2023-12-216 du 20 décembre 2023,
- une annexe 11Bis, introduisant la convention de mise à disposition du petit train touristique pour la SPL Rives de Meuse (voir article 3.2.2.5 du contrat DSP CHARLEMONT 2022-2032), pour la découverte du site à titre principal,
- une annexe 17, introduisant la convention tripartite d'accès au Fort de Charlemont pour l'association les Sentinelles de Charlemont (voir article 3.2.5.2 du contrat DSP CHARLEMONT 2022-2032),
- une annexe 18, introduisant une convention pour la préservation des colonies de chiroptères de CHARLEMONT avec le Conservatoire d'espaces naturels Champagne-Ardenne,

\* **donne délégation** au Président pour signer ledit avenant ainsi que tous les documents afférents à cette décision.

Pour extrait conforme

Le Président  
Bernard DEKENS

